

**Décision : MERC05-00072**

**Numéro de référence : Q05-00179-6**

Date de la décision : Le 11 mars 2005

Objet : RÉÉVALUATION DE LA COTE

Endroit : Montréal

Présent : Gilles Tremblay  
Commissaire

---

Personnes visées :

7-Q-330326-101-SI      9120-9403 QUÉBEC INC.  
200, rue des Sapins  
Saint-Étienne-des-Grès  
(Québec)  
G0X 2P0

- Demanderesse -

3-M-30035C      COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC  
Bureau 1000  
545, boul. Crémazie Est  
Montréal  
(Québec)  
H2M 2V1

- Intervenante -

Procureur de la Commission : M<sup>e</sup> Maurice Perreault

Le 7 mars 2005, 9120-9403 QUÉBEC INC. introduisait une demande dans le but de changer la mention « conditionnel » de sa cote pour la mention « satisfaisant ».

Lors de l'audience, la demanderesse a produit un désistement dans ce dossier.

POUR CES MOTIFS, la Commission :

1. PREND ACTE du désistement
2. FERME le dossier.

---

Gilles Tremblay  
Commissaire